



OBJET Passage au Système National d'Enregistrement (SNE) de
demandes de logements sociaux

Réf. 2015 - 99 - feuillet 1/1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 septembre 2015
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Chantal MACQUET, Thierry DUFOUR, Eric PIERRE, Jean-Philippe TAVARES, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIAN

Représentés : Daniel AUDIBERT (pouvoir à Thierry DUFOUR), Marie-Noëlle MINARD (pouvoir à Chantal MACQUET), François FOSSOUX (pouvoir à Christophe GUITTON), Yoan MAZZA (pouvoir à Eric PIERRE)

Absents : Christelle COMBET, Dominique BOUVET

Secrétaire de séance : Thierry DUFOUR

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 11

M Christophe GUITTON, rapporteur expose :

Vu l'article R 441-2-1 du code de la construction et de l'habitation,

Les demandes de logement social sont centralisées en Haute-Savoie sur un fichier départemental unique géré par PLS.ADIL74.

Il a été décidé de raccorder le département de la Haute-Savoie au système national d'enregistrement (SNE), application gratuite développée par l'Etat conçue pour répondre à l'ensemble des nouvelles dispositions législatives et réglementaires, à compter du 1^{er} janvier 2016. A partir de cette date, toutes les demandes de logement social seront enregistrées dans le SNE, en remplacement du fichier PLS.ADIL74.

Afin de poursuivre l'accueil et l'accompagnement des demandeurs de logement sociaux et l'enregistrement des demandes, il est nécessaire de déclarer la commune « service enregistreur », dans le Système National d'Enregistrement (SNE). A défaut, l'accès aux données nominatives des demandeurs de logement aidé sur le département ne sera pas possible.

La commune « service enregistreur » pourra saisir les demandes dans le SNE directement ou désigner un mandataire pour la saisie. Ce choix pourra se faire ultérieurement.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour :

- Etre service enregistreur dans le Système National d'Enregistrement (SNE)
- Autoriser M. le Maire à signer les conventions relatives à la mise en œuvre du dispositif et des modalités de fonctionnement (mandataire si besoin).

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers



OBJET Passage au Système National d'Enregistrement (SNE) de
demandes de logements sociaux

Réf. 2015 - 99 - feuillet 2/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 septembre 2015
A 20H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Thierry DUFOUR		
Christelle COMBET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 24/09/2015

Date d'affichage : 30/09/2015

A Nonglard le 29/09/2015

Fait et délibéré le 29/09/2015

Pour extrait conforme

Le Maire, Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 30/09/2015